Nouvelles étrangères

Mort du prince Henri de Battenberg

Londres, 22 janvier. — On annonce la mort du prince Henri de Battenberg qui, récemment, s'était embarqué pour Sierra-Leone, où il voulait prendre part à l'expédition contre les Achantis.

Le prince Henri de Battenberg avait épousé en 1885 la dernière des filles de la reine Victoria, la princesse Beatrice. Il était né en 1858. Il laisse quatre enfants : trois fils et une fille.

LES GUERRES COLONIALES

Les Italiens en Afrique

Irritation contre la France

Rome, 22 janvier. — La nouvelle que les Choans possèdent des fusils Lebel petit calibre, venant après la nouvelle que les Choans sont pourvus de mitrailleuses, de canons français et de fusils Gras, la présence d'officiers français au camp de Menelik ; les enrôlements d'artilleurs pratiqués en France ; les agents de Menelik ramenant de Marseille un navire chargé de fusils, et autres nouvelles destinées à faire retomber sur la France la responsabilité des difficultés que rencontrent les Italiens en Egypte, font l'objet de tous les articles publiés par les journaux italiens.

Ces nouvelles présentant la France comme responsable des insuccès des Italiens en Afrique par suite des conseils, de l'argent et des armes fournis par la France à Ménélick produisent une profonde irritation dans les cercles militaires, parlementaires et politiques.

On dit que le fusil Lebel n'étant pas dans le commerce, les envois faits aux Choans sont certainement connus du gouvernement français, seul fabricant des fusils Lebel.

Ceux qui font observer que ces nouvelles peuvent être fausses ne sont pas crus.

PROBITÉ ECCLÉSIASTIQUE

Manheim, 22 janvier. — L'abbé Emwœchter, curé à Hüffenhardt a été condamné par la cour d'assises de Manheim à sept ans de prison pour avoir détourné 27.000 marcks des fonds de l'église.

LA BELGIQUE

Un fratricide à Mouscron

Un crime a été commis mardi, à 4 heures du soir, rue de Tourcoing, impasse Froids-Champs, 12.

Un nommé Charles Rys, ouvrier teinturier chez M. Desurmont à Tourcoing, étant ivre, a tué d'un coup de couteau en plein cœur son beau-frère, J.-B. Pollet, 35 ans, demeurant à la Croix-Rouge, à Tourcoing.

Ce dernier, qui se trouvait chez sa mère, à Mouscron, refusait de boire avec Rys, qui, pris soudain d'un accès de fureur, terrassa son beau-frère, lui plongea son couteau dans la poitrine, et, comme la victime gagnait la rue en appelant au secours, lui lança encore deux coups de pied dans le ventre au moment où elle expirait.

Arrêté sur le champ, le meurtrier a été écroué à la prison de Mouscron.

Dernière Heure

Les Italiens en Afrique

Dépêche du général Baratieri

Rome, 22 janvier — Le général Baratieri télégraphie aujourd'hui d'Adagamus ce qui suit :

L'interprète de la colonne Toselli s'est échappé, dimanche à midi du camp des Choans ; il confirme les pertes éprouvées par eux dans les différentes attaques contre Makallé.

Malgré les ordres sévères donnés par Ménélik, les razzias continuent.

Le négus aurait voulu les transformer en contributions de guerre, afin que la situation fût moins pénible pour les populations du Tigré.

Makonnen aurait perdu la confiance de Ménélik.

Le ras Agos, qui occupe avec ses bandes les positions à l'ouest d'Adigrat, a envoyé un prêtre au général Baratieri pour lui exprimer ses sentiments de fidélité et son désir de se joindre aux Italiens.

Il semble résulter de cette dépêche, que l'interprète du commandant Toselli ne s'était pas suicidé sur le cadavre de son chef, comme l'avait raconté le correspondant de la *Tribuna*.

Le public n'accorde que très peu de confiance aux communications officielles. Il est mis en défiance par les perpétuelles contradictions qui s'y trouvent, surtout en ce qui concerne le manque de vivres dont souffriraient les Choans.

Chronique Régionale

La fête de Wagnonville

M. Depreux, sénateur, nous adresse la dépêche suivante, rectifiant une omission dont nous nous sommes déjà confessés hier :

Permettez-moi de revendiquer l'honneur d'avoir assisté à l'intéressante fête offerte à l'agriculture par la Municipalité de Douai et de la remercier de sa magnifique hospitalité.

DEPREUX

Election de délégués mineurs

Compagnie de Flines-lez-Raches

Elections du 19 janvier. — Fosse St-Charles. Inscrits, 39 ; votants, 29 — Ont obtenu : MM. Henri Bernard, 16 voix, élu; Charles Despretz, 13 voix; Victor Moniot, 26 voix, élu délégué suppléant.

Les comédiens et le clergé

Il est avec le ciel...

Qu'il est loin le temps où le clergé bannissait le théâtre et répudiait Molière.

Nos cléricaux introduisent aujourd'hui dans leurs établissements le théâtre payant pour le plus grand profit de la Sainte Caisse ! Les voilà devenus cabotins après les avoir tant décriés.

On peut en juger par la lecture de l'article ci-après, découpé dans l'*Indépendant de Douai*, numéros des lundi 20 et mardi 21 janvier 1896 :

« Une soirée dramatique et musicale organisée par la Commission du Patronage de Douai, sera donnée, au profit de cette œuvre, jeudi prochain 23 janvier, à 7 heures 1/2 du soir, dans la grande salle des fêtes de l'Ecole de la rue Jean de Gouy.

Programme : *Messire du Guesclin*, par Paul Deroulède.

Prix des places : 1 ou 2 personnes, 3 francs la place; 3 personnes de la même famille, habitant sous le même toit, 7 fr.; 4 personnes et au-delà, 2 fr. la place.

Les places numérotées, 1 fr. en plus par personne.

Les personnes qui désirent assister à cette soirée, sont priées de retirer leurs cartes chez le concierge du Patronage, terrasse Saint-Pierre, 18 bis. »

Le prix des places est édifiant !

Il paraît que si la pièce ci-dessus n'a pas de succès, la Direction du Patronage se propose de monter *Monsieur le Directeur* ou *Madame Sans-Gêne*.

Quel horizon rempli de gaieté pour les gens bien pensants de notre localité et quel avenir pour l'œuvre !

Mais que doit penser de cette concurrence redoutable, le Directeur du théâtre de Douai, qui n'a pas, comme nos bons tartufes, les artistes *pro Deo gratia*, qui, de plus, a à payer les droits d'auteur, celui des pauvres et divers autres frais dont sont probablement exonérés MM. les ensoutanés placés au-dessous du commun des mortels.

LES GRÈVES

A HALLUIN

Une grève terminée, continuation pour les autres et une nouvelle grève déclarée, tel est le bilan de la journée d'hier.

Chez M. Defretin, les ouvriers doivent reprendre le travail ce matin. Ils se sont hier fait remettre le tarif nouveau complètement détaillé dont le dépôt a été effectué aux Prudhommes,

On dit que si la grève s'est prolongée outre mesure, cela tenait à de simples malentendus que l'abbé Roose, le vicaire de Menin, aurait réussi à dissiper aux yeux du patron.

Chez M. Gratry rien de changé. Les ouvriers ne se présentent plus à l'usine.

Pour les bobineuses de l'établissement Fauchille, elles restent en grève.

Il s'est produit hier matin un petit incident comique. Quatre *déléguées* de grévistes se présentèrent à la fabrique. Un contre-maître les enferma dans une place, le temps d'aller chercher le directeur qui devait remettre leurs livrets aux ouvrières.

L'une des quatre déléguées prisonnières manœuvra si bien qu'elle parvint à faire jouer le verrou de la porte et fut ainsi rendue à la liberté avec ses compagnes. Toutes les quatre se sauvèrent en riant comme des petites filles.

Une nouvelle grève

Elle s'est déclarée hier à la rentrée de 1 heure 1/2, chez M. Charles Lemaitre, fabricant de toiles, coutils et linge de table. 48 tisserands ont abandonné le travail, étant menacés d'une réduction de tarif, alors que déjà l'année dernière ils en avaient subi une. Non seulement ils n'acceptent pas la réduction, mais ils demandent le retour à l'ancien tarif.

Chronique Locale

ROUBAIX

Conférence

Hier soir, M. Gernez, directeur de l'Institut Turgot, a fait dans cette école une intéressante conférence sur *la Société et la famille autrefois et aujourd'hui*.

Le conférencier a longuement développé ce sujet. Il s'étonne que des gens regrettent « le bon vieux temps ». Ce sont des admirateurs attardés du passé.

En effet, a-t-il dit, qui voudrait remonter à ces temps reculés, où il n'y avait qu'oppresseurs et oppressés, privilégiés et déshérités. L'injustice et l'inégalité régnaient en maîtresses dans la famille et dans la société.

L'orateur a démontré les bienfaits de la Révolution de 1789 qui a établi l'égalité dans la famille et dans la société.

Dans la famille, en abolissant le droit d'aînesse, et dans la société en proclamant tous les citoyens libres et égaux devant la loi.

Il a terminé en invitant les auditeurs à être toujours respectueux envers leurs parents, auxquels ils doivent tout, et à aimer leur patrie, leur seconde mère.

La conférence a obtenu un vif succès. M. l'inspecteur Minet qui était présent a félicité M. Gernez et l'a remercié au nom de l'association des anciens élèves qui assistaient nombreux à la conférence.

Tentative de meurtre

Le sieur Théophile Denière, 40 ans, tisserand, domicilié rue des Longues-Haies, à l'*Homme de fer*, a tenté mardi soir, de tuer sa maîtresse, Mélanie Demeulemester. Celle-ci se trouvait chez le frère de son amant, rue de Lannoy, cour Borghi, lorsque Denière arriva à son tour et l'invita à réintégrer le domicile commun.

Sur son refus, Denière la frappa de deux coups de rasoir ; la jeune fille s'affaissa, perdant son sang en abondance, tandis que le meurtrier s'enfuyait.

Le docteur Parmentier qui a donné les premiers soins à Mélanie Demeulemester, a constaté au côté gauche du cou une blessure, longue de 8 centimètres et une blessure au pouce gauche. La blessée a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Quant à Denière, il se serait jeté dans le canal au quai de Lorient, mais en aurait été retiré sain et sauf par M. Wallerand.

M. Squivée, commissaire de police, s'occupe de cette affaire.

Une singulière trouvaille

Mercredi matin, vers 6 heures en se rendant à son travail, un ouvrier, M. Emile Bultiau, demeurant au Hutin, a trouvé sur la berge du canal, près du pont Daubenton, un essuie-mains contenant une veste bleue, une capote de drap noir, un pantalon de drap gris et noir à rayures encore muni de bretelles bleues et blanches, un veston de petit drap noir, un gilet noir de la poche duquel se trouvant un pince-nez, une casquette grise, sans visière, et un lambeau de foulard.

Tous ces objets ont été déposés au commissariat de la rue St-Joseph.

Une enquête est ouverte à l'effet d'en découvrir le propriétaire.

Outrages à la pudeur

Un tisserand, François Vandeputte, âgé de 27 ans, demeurant rue de l'Epeule, 210, a été arrêté hier après-midi, pour outrages à la pudeur, commis *dans une maison de la rue Cugnot, 21, envers une* fillette de douze ans.

Bouchée de pain

Dans la journée du 22 janvier, l'Œuvre de la Bouchée de pain a distribué 615 portions de pain aux grandes personnes et 1280 portions de pain aux enfants.

Dans la salle du refuge de nuit, 29 lits sur 29 ont été occupés.

Une tombola

La Grande Fanfare dont le siège est établie chez M. Petit, rue de Lannoy, vient de recevoir l'autorisation d'émettre une tombola publique.

Le produit de la dite tombola sera affecté à l'achat d'instruments de musique et d'uniformes. On se rappelle que la subvention allouée à la Grande Fanfare, a été supprimée par la municipalité socialiste, par suite du refus de la société d'assister aux manifestations du 1er mai.

PENSÉES D'AUTOMNE

Les beaux jours sont finis, plus de rose au rosier,
Et nos espoirs s'en vont avec les hirondelles ;
Mais le parfum des fleurs qu'on voudrait éternelles,
Il est dans le Congo, chef-d'œuvre de Vaissier.

Jeanne Bl..., au savonnier Parisien.

THÉ CHAMBARD
LE PLUS AGRÉABLE DES PURGATIFS

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 18 et 19 janvier 1896

Versements

Roubaix,	Samedi	218 dep.	dont	90	nouv.	24.522
Id.	Dimanche	326	—	63	—	46.512
Lannoy	—	39	—	8	—	8.493
Croix	—	31	—	7	—	3.873
Wattrelos	—	28	—	6	—	9.488
Ascq	—	7	—	3	—	4.556
Totaux. . .		649		177		97.144

Remboursements

Roubaix,	Samedi	154	remboursements	27.931 67
Id.	Dimanche	248	—	44.164 02
Lannoy	—	19	—	3.609 »
Croix	—	32	—	4.322 45
Wattrelos	—	50	—	9.383 86
Ascq	—	11	—	559 »
Totaux. . .		514		89.970 »

Les opérations pour le mois de janvier sont suivies :

A Roubaix, par MM. L. Mulliez-Delattre et Alfred Dubarcq, directeurs et MM. L. Wibaux-Prouvost et Louis Prus, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Edouard Delfrennes. — A Croix, par MM. Eugène Caen et Louis Lepers. — A Wattrelos, par MM. Abel Hazebrouck et Ch. Malfilatre. — A Ascq, par MM. Charles Selosse et Paul Sainleger.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le caissier,
FRÉMONT.

TOURCOING

Bureau de bienfaisance

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance s'est réunie mardi à onze heures du matin, au siège de l'établissement charitable, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire de Tourcoing, président de droit.

Il a été d'abord procédé à l'installation de M. Eugène Desseaux, nommé administrateur en remplacement de M. Julien Tack, qui s'est retiré à l'expiration de son mandat.

Il a ensuite été procédé à la nomination d'un président, d'un ordonnateur titulaire et d'un ordonnateur suppléant pour l'année 1896 :

On été nommés : Vice-président, M. Cyrille Vermersch ; ordonnateur titulaire, M. Maurice Cordier et ordonnateur suppléant M. Jean-Philippe.

Commissaire priseur

Par décret de M. le président de la République, en date du 11 janvier courant, M. Georges Verdonck a été nommé commissaire priseur à Tourcoing, en remplacement de M. Jude, démissionnaire en sa faveur.

Le nouveau titulaire a prêté serment le 19 janvier, devant le tribunal civil de Lille.

Extradition de l'assassin de Mouscron

Homère Jouvenez qui dans un dimanche du courant de décembre dernier, tenta d'assassiner Mme veuve Denis, rue des Moulins, à Mouscron et qui fût arrêté trois jours plus tard à Tourcoing, a été remis mardi après-midi par la gendarmerie de Tourcoing à celle de Mouscron, au Cuirassier.

La foule des curieux était considérable, et une manifestation hostile a eu lieu à l'endroit de l'assassin.

Affaire de mœurs

La police ayant été informée que des faits contraires aux mœurs s'étaient passés le 5 janvier courant, dans un estaminet de la rue Honoré, tenu par M. S..., M. le commissaire de police, a procédé à une enquête.

Trois arrestations ont été opérées. Une femme Philomène Bodru, 57 ans, ménagère, rue Ste-Germaine, déjà condamnée pour attentats à la pudeur ; Emile D. et Henri M., 26 et 27 ans, rue Honoré. Le cabaretier et un sieur V.. sont également impliqués mais ont été laissés en liberté provisoire.

Accident d'usine

M. Jules Vandevorde, 38 ans, fileur à l'établissement Duvillier frères, au Touquet se trouvait devant son métier lorsqu'il a « chopé » et est tombé de telle manière que son pied droit s'est trouvé engagé entre le butoir et une tige de fer qui est entrée dans la partie postérieure du pied, déterminant une section des tendons.

M. le docteur Beulque a donné ses soins au blessé qui subira une incapacité de travail d'environ un mois,

Expulsion

L'agent de police Leveugle a arrêté, avant-hier soir vers 10 heures, au Chêne Houpline un individu qui était ivre et qu'il amena au dépôt où il fut reconnu pour être un expulsé.

Il se nomme Joseph Chénot, 40 ans, journalier, né à Bruxelles, expulsé depuis le mois de juillet, 1876.

Contravention

Un gamin de 9 ans, Emile F.., aux Trois pierres, s'est amusé à briser à coups de pierres les glaces du reverbère n° 31, rue de la Potente. Les parents sont civilement responsables.

— Une ménagère de la rue des Bons Enfants, Me Marie D.., s'est vu dresser procès verbal pour dépôt d'immondices sur la voie publique.

L'Alliance Française

Le comité de Tourcoing nous prie de rappeler aux membres de l'association nationale l'*Alliance Française* que l'assemblée générale aura lieu à Paris le 17 février (lundi gras).

L'administration centrale désire que les adhérents se rendent en aussi grand nombre que possible à cette réunion : des billets à demi-tarif à l'aller et au retour, valables du 12 au 20 février inclus seront mis à leur disposition, du lieu de leur résidence à Paris. Les dames sont admises au bénéfice de cette faveur.

Les demandes devront être adressées, avant le 1er février, à M. Paul Duquesnoy, trésorier de l'*Alliance Française*, rue des Ursulines.

Neuville. — *Vol.* — Dimanche, dans la soirée, les époux Desmettre, dont le mari travaille à la *distillerie Droulers, mariés depuis quelques mois*, s'étaient absentés de chez eux. Pendant ce temps, un hardi voleur pénétra dans leur habitation et, après avoir fracturé le coffre où le jeune ménage renfermait ses économies, enleva une somme de mille francs en or, et 200 francs en argent moins une pièce 5 francs que le voleur laissa.

Une paire de boucles d'oreilles or, valeur 16 fr., a été dérobée.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Ville de Mouscron
1er Janvier 1896
OUVERTURE de l'HOTEL BRÉSILIEN
Rue de la Station, 140
Gérant: Emile MONTAGNE
Table d'hôte à midi 1/2. — Chambres pour voyageurs.

LILLE

L'Institut Pasteur de Lille

L'Institut Pasteur de Lille nous transmet la statistique du traitement préventif de la rage du 15 février 1895 au 1er janvier 1896.

Pendant cette période de temps 48 malades du Pas-de-Calais et 61 du Nord ont été soignés à l'Institut, soit en tout 109.

D'après leur provenance, les malades se répartissent ainsi :

Pour le Nord : Armentières 1 ; Bailleul 1 ; Bauvin 3 ; Cambrai 2 ; Canteleu 1 ; Chapelle-d'Armentières 1 ; Comines 1 ; Condé-sur-l'Escaut 1 ; Dunkerque 3 ; Estaires 3 ; Haubourdin 1 ; Hergnies 5 ; Houplines 2 ; La Bassée 1 ; La Gorgue 1 ; La Madeleine 1 ; Lambersart 6 ; Lieu Saint-Amand 2 ; Lille 13 ; Nieppe 1 ; Quesnoy-sur-Deûle 1 ; Ronchin 1 ; Roubaix 1 ; Séranvillers 1 ; Saint-Cloud-lez-Cambrai 1 ; Vaucelles 1 ; Verlinghem 5. — Total 61.

Pour le Pas-de-Calais : Annequin 1 ; Annezin 1 ; Bétancourt 1 ; Bétancourt 1 ; Béthune 1 ; Bois-Bernard 1 ; Boulogne 4 ; Busnes 4 ; Calais 9 ; Drocourt 5 ; Fresnicourt 1 ; Frevin 1 ; Hersin-Coupigny 3 ; La Buissière 1 ; Laventie 1 ; Lens 2 ; Neux-les-Mines ; Oignies 2 ; Rouvroy 4 ; Saint-Inglebert 2 ; Wardrecques 1 ; Warlus 1. Total 48.

La durée moyenne du traitement pour chaque personne a été de 18 jours. Il n'y a eu aucune mort.

Les animaux mordeurs ont été : chats 8 fois, chiens 101 fois. Dans la grande majorité des cas, c'est-à-dire 73 fois sur 109, la rage de l'animal mordeur avait été constatée soit par examen vétérinaire, soit par le développement de la rage chez des animaux mordus par lui ou inoculés avec son bulbe. Dans 36 cas seulement, les animaux étaient suspects de rage.

A titre de comparaison, disons que le nombre des personnes mordues traitées à l'Institut Pasteur de Paris avait été, en 1893, de 107 pour la région, dont 56 pour le Nord et 51 pour le Pas-de-Calais, et, en 1894, de 102, dont 34 pour le Nord et 68 pour le Pas-de-Calais.

Pendant les trois dernières années, en supposant qu'il n'y ait point eu de personnes originaires du Nord et du Pas-de-Calais traitées à l'Institut Pasteur de Paris, le nombre des cas serait donc resté à peu près stationnaire.

Mais si l'on envisage seulement les deux départements les variations sont assez sensibles :

	1893	1894	1895
Nord.	56	34	61
Pas-de-Calais.	51	68	48

A titre de simple curiosité, disons que si l'on consulte les noms des communes d'où sont originaires les personnes mordues, on trouve que 59 des cas sur 100, soit plus de la moitié, proviennent des arrondissements de Lille et de Béthune et que le « centre de la rage » serait assez exactement une ligne qui, partant d'Armentières, se dirigerait vers Lens. Aux savants à *expliquer cette particularité*.

En terminant, disons que l'Institut Pasteur de Lille nous prie d'informer nos lecteurs qu'il sera prêt, dans quelques semaines, à fournir aux médecins de la région du sérum pour guérir la *fièvre puerpérale*, l'*érysipèle* et la *fièvre scarlatine*.

Si quelqu'un de nos lecteurs possédait un cheval sain, âgé de moins de douze ans, mais mis hors de service par une boiterie ou une infirmité aux jambes, et qu'il veuille bien en faire don à l'Institut Pasteur de Lille, l'offrande serait acceptée avec reconnaissance par cet établissement, qui se trouve dans la nécessité d'augmenter le nombre de ses chevaux immunisés en vue de pouvoir subvenir à tous les besoins.

Les vols

Dans la soirée de mardi, vers onze heures du soir, Mme Leflon-Kockel, boulangère, rue du Faubourg-de-Tournai, 232, était occupée dans sa cuisine quand un bris de carreaux attira son attention.

Elle se rendit immédiatement dans son magasin et aperçut un individu qui prenait la fuite, portant sous son bras un pain qu'il venait de dérober à l'étalage. En dépit des recherches qui ont été faites, l'individu n'a pu être retrouvé.

Une enquête est ouverte.

Schoutteten Fanny, 22 ans, fille soumise, cour du Coq-d'Inde, a été déférée au parquet pour vol de trois francs au préjudice d'un individu qu'elle avait attiré chez elle.

Un vol de 3,000 francs

Il y a environ deux mois et demi, à la date du 2 décembre de l'année dernière, une dame Vanot Rosine, 40 ans, venant de Tirlemont (Belgique), prenait possession d'un estaminet à l'enseigne « Au Cœur d'Arras », rue Philadelphie, 11, à Fives. Au bout d'une quinzaine de jours, un jeune homme, également originaire de Tirlemont, le sieur Strapmans Henri, 22 ans, venait la rejoindre et entrait chez elle soi-disant comme domestique. Mais l'attitude de ce dernier et la façon cavalière avec laquelle il traitait Mme Vanot, le firent passer bientôt dans le voisinage pour être l'amant de cette dernière.

Avant-hier lundi, après une scène plus ou moins orageuse qui avait eu lieu dans la soirée, Strapmans quitta le logement qu'il occupait dans une des chambres de l'estaminet et ne reparut plus.

Mme Vanot, inquiète de cette absence, visita son armoire placée dans une pièce du rez-de-chaussée servant de cuisine et constata avec douleur qu'une somme de trois mille francs environ, cachée dans un coffret, avait disparu.

Persuadée que le voleur n'était autre que Strapmans, elle alla conter sa mésaventure au commissaire de police du 8e arrondissement qui a ouvert une enquête.

— Dans la soirée de la même journée des jeunes gens âgés de 18 à 20 ans, au nombre de sept à huit se sont introduits dans l'estaminet en question et après avoir refusé de payer les consommations qu'ils avaient absorbées ont brisé les carreaux de la vitrine et de la porte.

La police les recherche activement.

Abus de confiance

Le sieur Duquesnoy Emile, 65 ans, demeurant rue du Repos, 8, a été arrêté et déféré au parquet pour abus de confiance.

Il s'est attribué une somme de soixante-douze francs qui lui avait été remise par son patron, M. Houflain, rue de Bouvines, 26, somme qui était destinée à M. Carpentier, marchand de charbon rue des Dondaines.

Mort dans un bain

Hier, vers 8 heures 15 du soir, M. Lehoucq Louis, 25 ans, domestique à l'établissement des pères jésuites, rue Négrier 22, a été trouvé mort dans son bain.

LA JACQUERIE

C'est ce soir, jeudi, que sera donnée, à Lille, la première représentation de la Jacquerie, opéra ou pour se conformer à l'appellation moderne, drame lyrique en 4 actes.

Il est presqu'inutile de rappeler ici que la musique commencée par notre regretté E. Lalo, en a été terminé par M. A. Coquard, compositeur distingué et en même temps censeur à l'Institut National des jeunes aveugles à Paris.

Les auteurs du livret ont placé l'action au temps de la Jacquerie au milieu des péripéties de cette lutte mémorable des serfs armés contre la Féodalité.

De la collaboration de M. E. Blau et de Mme Simone Arnaud, est résulté un poème dont l'action très vraisemblable se déroule logiquement au milieu des situations réellement dramatiques, bien faites pour inspirer des compositeurs de talent.

En voici un résumé succinct.

1er acte. — Le rideau se lève sur la place d'un village où le Sénéchal (M. Maes, basse noble), prélève sur les serfs une contribution extraordinaire pour constituer la dot de Blanche (Mlle Kériva) fille du comte de Sainte Croix (M. Cormerais, basse) fiancée contre son gré à de Savigny, (Thivel).

Car elle conserve au fond du cœur le souvenir d'un beau jeune homme blessé à Paris dans une émeute et soigné dans le couvent dont on la retire pour la marier.

Parmi les paysans implorant la pitié du Sénéchal, circule en murmurant Guillaume le bûcheron (M. Montfort, baryton), surexcités par lui, ils se décident à lutter contre le seigneur Ste-Croix, et mettent à leur tête un jeune étudiant Robert (M. Henriot, ténor) qui revient de faire à Paris des études.

Jeanne, mère de Robert (Mme Dargissonne), supplie son fils de renoncer à prendre la direction des révoltés. Mais c'est en vain, Robert part les rejoindre au moment où il est reconnu par Blanche pour le jeune blessé du couvent.

*
* *

2e acte. — La Révolte : En pleine forêt se sont réunis les paysans et les serfs ; rançonnés, taillés, pillés à merci, tortnrés de mille façon par Ste-Croix, leur colère déborde; eux les faibles s'enhardissent, ils deviennent menaçants à leur tour et veulent résister.

Enflammés par les discours de Robert et de Guillaume, ils jurent de s'unir et de lutter jusqu'à la mort contre le châtelain. Ici se place une très belle scène, où Robert, au pied du calvaire de la forêt, résiste aux supplications de sa mère, lui démontre la grandeur de sa mission de libérateur et lui dit qu'elle doit se résigner comme la mère du Christ.

3e acte. — Tout est en fête au château ; dans la grande salle les jeunes seigneurs d'alentour se pressent tout joyeux pour chanter le retour du May fleuri ». Seule Blanche mélancolique ne prend point part à toute cette joie, le souvenir de Robert entrevu la rend toute rêveuse.

Les invités se retirent, reste seul avec sa fille, Ste-Croix veut savoir la cause de cette tristesse. Mais Blanche vient à peine de le quitter, que des cris furieux se font entendre clamant. Franchise ! Liberté !

Surpris, les défenseurs du château font peu de résistance, et voici que dans les galeries et dans la grande salle même, se répandent les paysans révoltés armés de faux, de fléaux, de fourches. A leur tête Guillaume toujours farouche et Robert qui cherche à les contenir ; superbe de dédain Ste-Croix refuse de rien entendre des doléances des paysans et repousse durement Robert, il le menace même et il va être écharpé par les paysans furieux, quand arrive Blanche. Se plaçant entre son père et les révoltés, en fille noble elle ajoute encore aux paroles de dédain de son père.

Le père et la fille vont tomber sous les coups des paysans, lorsque Robert leur rappelle que c'est à Blanche qu'il doit la vie ; mais de nouveau elle brave la mort, refuse d'être protégée. Ne contenant plus sa furie, Guillaume abat à ses pieds d'un coup de hache le comte de Sainte-Croix et ce meurtre est le signal du pillage et de l'incendie du château ; Blanche tombe évanouie, et Robert l'emporte au milieu du tumulte.

4e Acte. — L'armée de Robert attaquée par celle des seigneurs coalisés est perdue. Jeanne et Blanche attendent en priant l'issue du combat. Exténuée de fatigue Blanche s'endort tandis que Jeanne pensant à une attaque des seigneurs par un autre coin de la forêt part à la découverte.

Robert trouve Blanche et essaie d'obtenir son pardon ; oui il a osé l'aimer ! mais il aime la justice aussi ! il aurait voulu sauver son père tombé sous la hache du farouche Guillaume, etc., etc., etc. Et voici que Guillaume lui-même les surprend dans ce tête-à-tête, l'accuse de trahison et va les immoler tous deux. Alors laissant parler son cœur devant la mort qui va les frapper, enfin Blanche s'écrie : Robert je t'aime,

Cependant des clameurs éloignées retentissent les paysans révoltés, excités, excités par Guillaume, entourent les deux amants et vont les frapper, quand Jeanne arrive, annonçant que les troupes féodales sont là tout près.

Les paysans s'enfuient en désordre ; mais plein de fureur et voulant sa vengeance, Guillaume frappe Robert de sa terrible hâche au moment où arrivent, Savigny en tête, les soldats de l'armée seigneuriale.

Entre son fiancé vainqueur et Robert mourant à ses pieds, Blanche montre la chapelle et s'écrie : *Je suis à Dieu désormais* ! Robert expire en murmurant ces mots : *Oh ! merci.*

Tel est le résumé succinct du livret de M. E. Blau et de Mme Arnaud, écrit avec beaucoup

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*. 30

Le Médecin

A LA CORDE

TROISIÈME PARTIE

— Je ferai ainsi que j'ai déjà fait lorsque... La Providence me viendra peut-être mieux en aide qu'alors.

La marquise éprouvait de l'embarras.

— Si vous consentiez... si je vous facilitais les moyens...

Camille rougit et regarda fixement madame de [illegible].

— Non ! fit-elle d'un ton sec.

La femme légitime de Dorgeval se retira peu après.

La dernière parole de Camille fut :

— Je tiendrai ma promesse, madame.

Aussitôt après le départ de la dame en noir, elle monta dans sa chambre et essaya de faire cesser la confusion qu'il y avait dans ses idées.

Son esprit était assailli par une foule d'impressions différentes.

Rodrigues ne lui appartenait pas, puisqu'une autre avait le droit de le réclamer... Après tout c'était vrai... Il n'était pas son mari et il était celui d'une infortunée qu'elle avait pour devoir de plaindre... Cette femme avait un enfant qui peut-être aurait retrouvé son père si ce dernier n'avait pas eu une maîtresse à laquelle il sacrifiait tout...

Pour mettre un obstacle entre elle et Lucien, elle avait commis une mauvaise action... Elle s'était, de plus, avilie... Tout cela inutilement... Elle devait encore faire le désespoir d'un homme qui l'aimait avec passion.

Partout où elle passait, elle ne laissait donc que ruines et chagrins dévorants ! Et Georges Béraud qui assistait à cette lutte ! Il n'avait pas le pouvoir de l'aider... Sa mère était morte folle... Deviendrait-elle folle, elle aussi ?...

Ce que Camille endurait était en effet bien capable d'égarer sa raison...

Au milieu de ce chaos, elle n'avait qu'une résolution prise : quitter la villa ! Sa situation mentale ressemblait beaucoup à celle dans laquelle elle avait été après la mort de Macaire. Elle n'avait alors songé qu'à une chose : quitter aussi le toit maudit de l'assassin de son père.

Elle avait fui précipitamment. Devait-elle agir cette fois de la même manière ?

Non... Elle avait promis de s'en aller... Elle le voulait, mais il y avait ici une certaine surveillance autour d'elle, puis elle savait, par l'expérience d'une première fois, que, sans ressources il ne lui serait pas possible de se rendre bien loin.

Si elle n'avait pas rencontré jadis Rodrigues, elle serait retombée certainement au pouvoir de Dorgeval.

A quoi s'arrêter ?... Quel plan former ? Il lui était nécessaire d'avoir devant elle quelques heures, d'attendre au moins jusqu'à la nuit... C'était cela ; il fallait qu'elle demandât à la nuit son ombre pour abandonner cette demeure.

Et cependant elle frissonnai[illegible] souvenir du soir de sa première fuite, de ce[illegible] les ténèbres par un temps d'orage... cherchant un abri sous cet arbre que la foudre, ayant devant elle un horrible feu.

Puis elle se rappelait les injures qu'elle avait subies dans la matinée où elle avait fini par succomber à la fatigue devant la porte d'une ferme.

A quelles terribles épreuves était-elle encore destinée ?... Que d'épines cruelles sur la route qu'elle était condamnée à suivre.

Pauvre Camille ! Quelle différence entre la jeune fille rayonnante que nous avons vue, dans une fête, éveillant sur son passage l'admiration et l'envie, et cette femme à la figure contractée qui cherche en vain à ne pas tomber dans un gouffre béant !

Eh bien, même dans le paroxysme de la douleur, elle eût paru belle. Dieu, lorsqu'il chassa du Paradis les anges révoltés, ne les dépouilla pas de tous leurs rayons !...

Camille, déchue, avait un autre genre de beauté que la Camille qui avait inspiré à Lucien une affection si chaste et si pure !

Un moment, au milieu de ses tourments, une pensée fatale lui vint, une pensée de suicide. Autrefois elle l'eut repoussée avec horreur... Malgré les suppositions diverses qui avaient pu être faites quand elle avait fui la maison Dorgeval nous savons qu'elle n'avait pas songé un instant à se donner la mort.

Maintenant elle admit presque ce moyen de trouver le repos, et elle se dit qu'elle serait peut-être obligée d'y recourir !

Camille, après avoir décidé qu'elle s'en irait définitivement le soir, réfléchit qu'il lui serait pénible de se retrouver avec Rodrigues. D'ailleurs cela pourrait être un obstacle à ses projets.

Elle chercha une raison pour éviter de le voir. Le hasard la favorisa, car le médecin fut retenu auprès du malade pour lequel il était sorti de bonne heure, le matin, et lui envoya un billet afin de la prévenir qu'il ne rentrerait qu'à une heure avancée.

Ce billet était très affectueux et ne renfermait aucune allusion à la scène de la veille.

La jeune femme remarqua la délicatesse de l'homme qu'elle se disposait à quitter et qui ne parlait pas dans sa lettre de ce qui s'était passé, sans doute parce qu'elle avait eu les torts principaux.

— Il souffrira d'abord, dit-elle, et il m'oubliera ensuite... C'est égal !... Il est nécessaire que j'aie de l'énergie pour accomplir ce devoir !

Camille passa le reste de la journée dans une agitation fébrile. A la tombée de la nuit, elle prétexta une légère indisposition pour se retirer dans sa chambre.

Elle avait eu soin de se procurer la clé d'une porte du jardin de la villa. Cette porte donnait sur un chemin écarté qui ne rejoignait la grande route qu'à une certaine distance.

La pauvre fille n'avait aucun préparatif à effectuer, car elle se faisait un scrupule d'emporter le moindre effet. Elle hésita à prendre une petite somme que peu de jours auparavant Rodrigues l'avait forcée d'accepter et à laquelle elle n'avait pas touché.

Elle résolut enfin d'en garder une partie sur elle pour avoir au moins, en cas de nécessité, un abri, et faciliter son éloignement.

N'était-ce pas à son dernier amant qu'elle se sacrifiait cette fois ? Peut-être, s'il pardonnait à sa femme et remplissait ses devoirs de père, rencontrerait-il un bonheur qu'il n'aurait jamais eu avec elle dont le cœur restait tout à Lucien ?

L'émotion de Camille fut vive quand elle sentit approcher le moment fatal. Elle avait eu peur d'être trahie par un chien qu'on lâchait dans le jardin et qui faisait d'ordinaire bonne garde. Chose singulière, cet animal avait disparu depuis la veille. Le jardinier en avait exprimé devant elle son étonnement à sa femme.

La fugitive resta un instant à sa fenêtre pour s'assurer que tout était calme et tranquille. Si Rodrigues entrait par hasard, il ne passerait pas par le chemin qu'elle suivrait et par la porte dérobée.

Camille regarda le ciel qui était étoilé, quoique sans lune. Il lui parut propice à son dévouement.

Elle tremblait, cependant, tandis qu'elle descendait l'escalier en retenant sa respiration... Elle avait une peur si grande de faire du bruit ! Elle fut enfin dans le jardin.

Elle se dirigea vers le fond, mais, arrivée devant la porte dont elle avait la clef et qui était cachée par un massif d'arbustes, elle fut très étonnée d'apercevoir une lumière et de reconnaitre que cette porte était ouverte.

La lumière était produite par les lanternes d'une voiture attelée de deux chevaux.

A sa vue, l'individu qui les gardait eut une exclamation. Trois autres, qui avaient déjà pénétré dans le jardin et qui sans doute au bruit de ses pas s'étaient d'abord cachés, apparurent,

— Elle ! C'est elle... dit un de ces personnages... Par quel hasard ?

Il s'approcha et la salua.

— Mademoiselle, est-ce que vous auriez su ce que nous devions faire?... Voudriez-vous de bonne grâce ?...

Surprise, effrayée, elle tenta de s'éloigner, mais on le saisit brusquement.

— Au secours !

— Nous ne sommes pas ici pour vous faire de mal.

— Pitié !

— Vous allez venir avec nous?

— Non.

— Montez dans la voiture.

— Laissez-moi...

L'épouvante arrêta la parole dans sa gorge. Elle essaya de se soustraire à l'étreinte de l'inconnu.

— Mon bel oiseau, cette fois, tu ne m'échappera pas.

Il fit un signe et un mouchoir se posa sur la bouche de la malheureuse fille. Des bras puissants l'enlevèrent et la déposèrent dans la voiture.

Deux des ravisseurs montèrent à côté d'elle et s'empressèrent de baisser les stores pendant que les chevaux partaient.

CHAPITRE XIV

LES RIVAUX

Charlot, par quelques lambeaux de phrases entendus dans le débit du père Printemps avait cru comprendre que Camille n'était pas bien loin de Rouen et que Dorgeval avait payé des gens pour s'emparer d'elle.

Toutefois, l'amant de la Rieuse n'avait aucune certitude, Il ignorait où l'enlèvement devait avoir lieu, dans quelles conditions il s'effectuerait, le jour et l'heure.

C'était une sorte d'intuition qui lui avait fait deviner qu'il s'agissait de Camille ; car il n'avait entendu ni son nom, ni celui du négociant.

Tout ce qu'il savait de positif, c'était que les individus qui devaient opérer auraient, avant d'agir, une dernière réunion dans le même cabaret où il avait en partie surpris leur secret.

Charlot se garda bien de faire part à Lucien de ses données. Celui-ci n'aurait vu qu'une chose c'était qu'un danger menaçait peut-être sa bien-aimée. En voulant agir avec précipitation, il aurait sans doute empêché son frère d'agir avec efficacité.

Néanmoins, voyant croître un jour le chagrin du jeune homme, Charlot lui dit :

— Espérez, j'ai retrouvé mon amie... Vous reverrez la vôtre... Tout me porte à croire que cela ne tardera pas...

— Est-ce que vous auriez quelque indice ?...

— Qui sait...

— Parlez, parlez, je vous en supplie...

— Je n'ai rien de certain, mais il me semble que... que nous finirons par... être plus heureux...

Lucien secoua la tête avec doute.

(A suivre) THÉODORE HENRY.